Dimanche 15 mars 2020, 21h30.

Bonsoir collègues,

La fermeture du réseau universitaire québécois est une première. Et il n'y a aucun doute que le travail que chacun des syndicats et associations membres de la FQPPU aura à faire prochainement avec les professeur-e-s de chaque université sera tout aussi exceptionnel.

Dans ces circonstances inédites, la FQPPU vous accompagnera sur une base régulière pendant la fermeture de nos établissements, et au-delà. Je vous invite donc à communiquer avec moi afin de me faire connaître vos situations particulières et vos suggestions. Dans toute la mesure du possible, l'équipe de la FQPPU tentera de vous aider.

Cette fin de semaine, la FQPPU a été proactive et nous avons fait des interventions auprès du bureau du Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), M. Jean-François Roberge. Voici les faits saillants.

Durée de l'interruption

Selon notre compréhension des analyses scientifiques disponibles et des discussions que nous avons eues avec le bureau du MEES, la durée de la fermeture pourrait être importante, possiblement de plusieurs semaines ou même mois. Nous ferons le point avec vous périodiquement.

Consignes contradictoires

Par ailleurs les derniers jours ont été mouvementés et fertiles en consignes les plus diverses, ou contradictoires, au sein du réseau universitaire. Voici un petit récapitulatif des actions prises par votre Fédération au cours de la fin de semaine.

Vendredi 13 mars en soirée une rencontre téléphonique convoquée par le Ministre Roberge a eu lieu auprès des directions d'établissements d'enseignement supérieur, et à laquelle j'ai assisté comme unique représentant invité des professeur-e-s. Cette rencontre a permis de confirmer que le Gouvernement du Québec demandait la fermeture des universités jusqu'au 27 mars inclusivement. Malgré cela, plusieurs directions d'établissements universitaires ont par la suite émis des consignes, dont certaines étaient exemplaires et d'une grande clarté, tandis que d'autres étaient plutôt confuses ou engageaient les professeur-e-s dans des avenues hasardeuses, incluant l'obligation pour nos membres de mettre en ligne leurs cours ou d'offrir à distance l'ensemble des cours et des formations universitaires durant les deux prochaines semaines.

Dimanche 15 mars vers 13h00, le MEES a précisé dans une consigne écrite adressée aux directions d'établissement ce qui suit : «En ce qui a trait au réseau de l'enseignement supérieur, les cégeps, collèges et universités sont également fermés jusqu'au 27 mars inclusivement. Ainsi, pour les deux prochaines semaines, toutes les activités d'enseignement et de recherche non nécessaires ou non essentielles sont suspendues dans les universités, les cégeps et les collèges. »

Demandes de la FQPPU au MEES

Lors de nos entretiens téléphoniques avec le MEES, nous avons d'abord fait valoir que les membres du corps professoral universitaire sont à la fois sensibles et compréhensifs en regard de la crise sanitaire exceptionnelle actuelle. Nous avons aussi souligné l'esprit de collaboration et d'ouverture de nos membres pour la suite des choses.

En revanche, nous avons demandé au MEES de préciser dans ses communications futures que les mesures à prendre touchant l'enseignement et la recherche dans les différents établissements universitaires doivent être établies en concertation avec les représentants des professeurs des syndicats et associations locaux. Le personnel du Ministère a prêté une oreille attentive à cette revendication et a montré de la considération pour notre demande.

Nous veillerons avec vous tous à ce que cela soit bien le cas au cours des prochaines semaines.

Car la FQPPU ne saurait accepter que la bonne foi et l'esprit de collaboration des professeur-e-s soit interprétées comme un renoncement à leurs conditions de travail établies dans les conventions collectives, ni que ces dernières soient mises de côté ou modifiées unilatéralement par l'employeur dans le contexte de l'urgence. Les directions d'établissements universitaires devront travailler avec les représentants élus de chacun des syndicats et association de professeur-e-s de manière à établir de façon concertée la marche à suivre en enseignement et en recherche pour les prochaines semaines.

Cours en ligne obligatoires ou non?

Par ailleurs, concernant spécifiquement la question de la formation à distance, nous avons insisté auprès du MEES pour demander de corriger certains éléments importants des communiqués en circulation au sujet de la formation à distance :

- nous avons demandé de bien préciser le caractère « optionnel » et non pas «impératif »
 des consignes ministérielles adressées aux directions d'établissements universitaires
 en regard de la formation à distance (mise en ligne des cours, adoption de
 formules pédagogiques de ce type, etc.);
- nous avons fait valoir qu'il s'agit de conditions de travail qui ne peuvent être unilatéralement fixées par les directions d'établissements sans négociation avec les représentants syndicaux, puisque sujettes aux contrat de travail négociés;
- nous avons fait valoir que le choix du véhicule pédagogique (présentiel, en ligne, etc.) est une décision qui relève de la liberté académique des professeur-e-s et qu'aucun de nos membres ne devrait être forcé de procéder à une mise en ligne de ses enseignements ou à donner ses cours à distance depuis son domicile.

Certaines particularités ont été mises en relief pour sensibiliser le MEES, à savoir que les professeur-e-s peuvent être dans une ou plusieurs situations les empêchant de travailler à distance en raison des conditions de l'urgence sanitaire : les profs symptomatiques mis en quarantaine au retour d'un séjour à l'étranger, les profs de plus de 70 ans devant suivre la consigne du premier ministre, les profs ayant des enfants en bas âge privés de service de garde, les profs agissant comme aidants naturels durant la crise, les profs n'ayant pas accès à la maison aux ressources et conditions pour travailler à distance, etc. Le MEES semble avoir enregistré que ces situations toucheront nombre de collègues et que dès lors on ne saurait créer des situations d'iniquité entre établissements ou entre collègues dans le contexte actuel. La fermeture des universités doit être réelle et l'étape de planification du rattrapage des enseignements annulés suivra en temps opportun car cette planification n'est ni essentielle, ni urgente en ce moment.

Depuis cette demande, le Ministre Roberge s'est exprimé en conférence de presse vers 16h00 et il a levé toute ambigüité à ce sujet : « *la consigne que nous donnons aux directions d'établissements est que vous ne pouvez pas forcer les professeurs à donner des cours à partir de chez eux »*.

Donc <u>les cours en ligne ou la formation à distance ne sont pas obligatoires.</u>

Nous comprenons de cela que nos interventions ont été entendues. Demeurons toutefois vigilants collectivement pour la suite.

En respect de votre autonomie, je me permets de suggérer de communiquer ces informations à vos membres afin de les rassurer et d'éviter que des pratiques non conformes aux contrats de travail en vigueur ne soient mises en place à votre insu.

Je vous invite aussi à communiquer avec moi si vous en éprouvez le besoin.

Voilà pour ce soir. D'autres nouvelles suivront.

Cordialement et solidairement,

Jean Portugais *Président, FOPPU*

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

666, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300 Montréal (Québec), H3A 1E7

Téléphone: **514-843-5953**Ligne sans frais: 1-888-843-5953
Télécopieur: 514-843-6928
Courriel: **presidence@fqppu.org**

https://fqppu.org/